

Arrêté du 12 janvier 2015 portant nomination à la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale
NOR : JUSD1431394A

La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 16, R.8 et suivants, et A.22 et suivants du code de procédure pénale ;

ARRÊTENT

Article 1

Sont nommés membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

Membre titulaire

M. Philippe DE MONJOUR, avocat général près la cour d'appel de Douai ;

M. Thomas BOUDAULT, commissaire de police, chef de la sûreté départementale des Yvelines ;

Membre suppléant

Mme Carole ETIENNE, procureure de la République près le tribunal de grande instance d'Alençon ;

M. Pascal LEMOINE, premier vice-président près le tribunal de grande instance de Nanterre ;

M. Pierre-Henri DRUESNE, commissaire de police, adjoint au chef du 3^{ème} district à la direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris ;

M. Bruno GALLOT, commissaire de police, directeur départemental adjoint du Morbihan ;

M. René PICHON, commissaire divisionnaire, chef de la sûreté départementale de la Seine-Maritime ;

M. Philippe ZANARDI, commissaire divisionnaire, chef du département des formations à Lognes ;

Article 2

Sont retirés de la liste des membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

M. Christophe KAPPELLA, avocat général à la Cour de cassation ;

M. Henri GENIN, magistrat détaché auprès de l'Autorité de la concurrence ;

M. Vincent MONTRIEUX, maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'Etat ;

M. Bertrand CHAMOULAUD, commissaire de police, chef de la division de la documentation et de la veille technique au SCRT ;

M. Franck COURSON, commissaire divisionnaire délégué au recrutement et à la formation de la police nationale en Nouvelle-Calédonie ;

M. Jean-Claude DUNAND, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité de l'Ain ;

M. Martin LEVREL, commissaire divisionnaire, commissariat central de Roubaix ;

M. Serge QUILICHINI, commissaire divisionnaire, chef du 2^{ème} district à la direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne à Paris.

Article 3

Le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 12 janvier 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur des affaires criminelles et des
grâces,

Robert GELLI

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de la police nationale,

Jean-Marc FALCONE